

**Compte-rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Saud-Lacoussière
du jeudi 04 avril 2024**

Présents: M.DUVAL Pierre, Maire, M.LALISOU René, M.BESSE Daniel, M.JOUSSELY Christian, M.MAURANGE Jean-Claude, Mme STUHLER Nadine, M. MONDOUT Franck, M. LAUTIER Bruno, Mme GAYOU Marie-Pierre, M. MASSIAS Gilles, Mme LACROIX Paulette, Mme FEYDI Marcelle, M.MONTASTIER Gilbert

Excusée : Mme DEZAUTEZ Marie-Christine qui a donné procuration à Mme STUHLER Nadine

Convocation : vendredi 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Daniel BESSE

Approbation des comptes-rendus des séances du jeudi 14 décembre 2023 et du jeudi 14 mars 2024

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des comptes-rendus approuve purement et simplement ces derniers :

Présents : 13 Représentée : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Programme PVD ORT : études à l'îlot, projet et plan de financement -

M. le Maire rappelle que ce sujet a été abordé lors de la précédente réunion du Conseil et que le montant prévisionnel avait été approuvé.

Donc, suite à la signature de la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 10 novembre 2022, la Communauté de Communes du Périgord-Nontronnais, Nontron ainsi que les 4 communes signataires souhaitent réaliser des études à l'îlot en complément de l'étude pré-opérationnelle en cours visant la reconduction de l'OPAH-RR de la CCPN.

Ces dernières ont pour finalité une réhabilitation du centre-bourg et du bâti inoccupé et dégradé.

La CCPN portera le projet pour les 5 communes signataires : coût total définitif de ce projet : 42.708 € TTC avec l'aide du Département.

Pour la commune de Saint-Saud-Lacoussière, une convention financière sera signée avec la CCPN. Le projet de cette étude (sur 6 bâtiments) comprend les études à îlot avec option « stratégie Habitat et commerces » et s'élève à **3.622,55 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

Présents : 13 Représentée : 1

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Désignation d'un élu rural « Relais de l'égalité » et d'un binôme

Le Maire présente au Conseil Municipal l'action « Elu.e.s. Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maire Ruraux de France (AMRF) portant sur le thème « la Femme, la République, la Commune ».

Ce projet concerne des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes, de la lutte contre la violence faite à celles-ci et de toute forme de discrimination.

Il s'agit de mettre en place un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc).

L'élu référent et son binôme, devront prendre en compte les difficultés de ces femmes et les orienter vers des structures spécialisées (avec l'aide de guides pratiques et de formations...)

Des actions de sensibilisations seront communiquées au public.

Après concertation, Monsieur DUVAL Pierre et Mme LACROIX Paulette se proposent d'assurer cette mission, si le conseil est d'accord.

A la majorité, le conseil municipal soutient cette action et désigne **M DUVAL Pierre ainsi que Mme LACROIX Paulette, soit un binôme, comme élu rural relais de l'Égalité.**

Instauration de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* » sous certaines conditions énumérées par ce dernier (avoir été recruté avant le 01/01/2023, être rémunéré au 30/06/2023 et avoir perçu une rémunération inférieure à un certain seuil).

L'attribution fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire et sera versée en une seule fois avant le 30 juin 2024. Le montant de la prime est réduit en proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi.

Pour information, la prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

La commune a fait le choix de s'aligner sur la décision de la CCPN et d'octroyer le montant maximum (coût total brut 3.600€, avec primes variant individuellement de 400 à 700€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représentée : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPN)

Le calcul des attributions des compensations est validé par délibération des conseils municipaux des communes membres de la CCPN.

La CLECT s'est réunie le 15 février dernier. Le montant des charges nettes transférées viendra en déduction de l'attribution de compensation définitive chaque commune. Des ajustements ont été fait pour le coût des transports scolaires et du service technique commun.

Une nouvelle contribution a été allouée au CIAS à hauteur de 3€/habitant, le reste est pris en charge par la CCPN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représentée : 1

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Vote des taxes locales 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des 3 taxes locales pour 2024 et indique qu'elles n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis plusieurs années.

Il apporte quelques précisions : la commune compte 558 foyers fiscaux. 32,3% des logements sont des résidences secondaires.

Il explique que les bases permettant le calcul ont augmenté d'environ 3%, ce qui accroît le produit attendu de 13.000€ par rapport à ce qui a été encaissé l'an dernier (cela signifie aussi que sans hausse des taux communaux, les contribuables auront tout de même une augmentation d'impôts).

La CPPN maintient ses taux.

Il informe d'une augmentation de la redevance ordures ménagères (+ 7,5%).

M. Lalisou donne son exemple individuel de l'accroissement du coût des taxes foncières ces dernières années.

Mme Stuhler est favorable à un relèvement régulier des taux, plutôt qu'une hausse soudaine.

M. le Maire propose une augmentation de 1,5 % (+8.620€) qui ne retient l'approbation que de 4 conseillers.

Il propose alors une augmentation de 1 %, ce qui apporterait une recette supplémentaire de 5.781€.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les taux des taxes directes locales pour 2024.

- Taxe sur le foncier bâti : 36,90%
- Taxe sur le foncier non bâti : 100,49%
- Taxe d'habitation : 10,10%

Présents : 13 Représentée : 1

Pour : 10

Contre : 4

Abstention : 0

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle le budget 2023.

Budget de fonctionnement

- En ce qui concerne les recettes :
Concernant les impôts locaux, les bases ont diminué par rapport au prévisionnel transmis en mars 2023, ce sont donc des recettes en moins. On intègre suite au vote qui vient d'avoir lieu l'augmentation des taux à hauteur de 1%. La taxe liée au droit de mutation est toujours très élevée et on prévoit une somme moyenne en 2024. La dotation de solidarité rurale augmente après avoir fortement baissé l'an dernier.
- En ce qui concerne les dépenses :
En 2023, les prévisions ont été tenues. Les charges à caractère générale sont restées stables, les charges de personnel ont augmenté du fait des remplacements d'agents en arrêt. Pour 2024, on continue à provisionner les postes relatifs à l'énergie, on prend en compte des travaux à venir dans certains chemins. On envisage des travaux dans une classe à l'été prochain. On maintient un montant important d'honoraires puisqu'on est en litige avec deux administrés. Les autres articles varient peu.

Budget d'investissement

En 2023, les subventions prévues ont été perçues. On prévoit d'encaisser cette année celles qui concernent les travaux d'éclairage public et des wc publics.

On a reporté certaines sommes en dépenses (170.000€) afin d'achever des travaux début 2024, réaliser des achats en mobilier, régler les chantiers du SDE effectués l'an dernier et la somme du don est toujours bloquée au programme travaux église.

Monsieur le Maire propose :

- de poursuivre le remplacement d'une partie des candélabres dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public
- d'effectuer des travaux au titre de la voirie communautaire et communale
- au niveau du cimetière : continuer la reprise des concessions abandonnées et envisager l'acquisition d'un logiciel de gestion
- prévoir une somme pour acquisition de mobilier et matériel pour le service technique
- inscrire le coût de l'installation de la climatisation au cabinet médical

- d'abonder l'essentiel de l'investissement pour réaliser les travaux du bâtiment 5 rue des écoles (environ 600.000€)

Questions diverses :

- Bâtiment au 5 rue des écoles : des offres ont été reçues pour tous les lots et la CAO aura lieu le 05 avril
- Création de place handicapés sur le parking du Sully
- Périgord Habitat : les plans d'implantation des logements ont été validés
- Projet du bâtiment de la pharmacie : un contact a été pris entre l'EPFNA et la propriétaire. Mme Seegers a mis en vente sa pharmacie.
- Ecole : une évaluation externe (par des directeur, inspecteur) a eu lieu. Un bilan positif en ressort
- Tracteur Lindner : il a toujours de nombreux problèmes à l'utilisation malgré qu'on ait changé de nombreuses pièces, avec un coût financier important
- Dossiers en cours chez l'avocate : on a remis un nouveau rapport concernant le dossier Lamoureux ; pour le dossier Nouhaud, on a fourni un autre témoignage
- Manifestations : la chasse aux œufs s'est déroulée le 1^{er} avril, le troc aux plantes se tiendra le dimanche 28 avril 2024 avec la présence du Répare Café de l'association « ça Circule »
- Smctom : 20 composteurs individuels ont été livrés et 6 sont en commande
- Les élus qui ont participé à la dernière réunion PLUI indiquent qu'il s'agissait d'une synthèse des précédents ateliers. Il en ressort que le programme OPAH se poursuit et qu'il est important de le diffuser aux habitants, qu'il existe peu de logements locatifs de petite taille alors qu'ils sont recherchés, que les locaux vacants sont nombreux ou encore qu'il serait intéressant de favoriser les jardins partagés.

La séance est levée à 23h15.

